

# EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## *Séance du 7 Juillet 2023*

Présidence de Monsieur Benoît PAYAN, Maire de Marseille.

L'Assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 95 membres.

### **23/0366/VAT**

**DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE PLUS VERTE ET PLUS DURABLE - DIRECTION DE L'ARCHITECTURE ET DE LA VALORISATION DES EQUIPEMENTS ET DE LEURS USAGES - PÔLE ENTRETIEN ET TRAVAUX TOUS BÂTIMENTS - Modernisation du parc ludico-sportif La Solidarité - Voie Elie Kakou - 15ème arrondissement - Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme - Financement.**

23-39826-DAVEU

- 0 -

Monsieur le Maire, sur la proposition de Madame la Maire Adjointe en charge des projets structurants pour l'égalité et l'équité des territoires, les relations avec l'ANRU, les grands équipements et événements, la stratégie événementielle, promotion de Marseille et relations Méditerranéennes, soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

Le présent rapport porte sur le quartier prioritaire Kallisté-Solidarité situé dans les 15ème et 16ème arrondissements de Marseille. Ce quartier est identifié parmi les quartiers d'intérêt national par l'arrêté du 29 avril 2015 relatif à la liste des Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville (QPV), présentant les dysfonctionnements urbains les plus importants et visé en priorité par le Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU).

La convention initiale pluriannuelle de Kallisté-Solidarité a été rédigée sur la base du dossier de présentation porté et élaboré dans le cadre du protocole de préfiguration par la Ville de Marseille et la Métropole Aix-Marseille-Provence relatif au NPNRU, examiné par le Comité d'Engagement de l'ANRU le 2 février 2022.

L'ANRU et ses partenaires ont rendu un avis favorable sur le projet urbain et la stratégie d'ensemble sur le quartier. Le montant global du projet est estimé à 187 390 522 millions d'Euros TTC ; il a été validé pour le PRIN de Kallisté Solidarité avec un montant total maximum de concours financier de l'ANRU de 62 904 000 d'Euros (soixante-deux millions neuf cent quatre mille Euros), dont 4 617 000 d'Euros en prêts (quatre millions six cent dix-sept mille Euros).

Dans le cadre de ce Projet de Renouvellement Urbain du quartier La Solidarité, dans le 15ème arrondissement, la Ville de Marseille a créé un parc ludico-sportif le long de la U226, actuelle voie Elie Kakou.

Le parc, d'une superficie d'environ 3 ha, est l'équipement majeur de ce quartier. Il assure une double fonctionnalité :

- la conservation du stade va permettre de gérer les eaux de ruissellement de la voie nouvelle U226 créée et des nouveaux lots construits (Lots A et B) en intégrant un bassin de rétention paysagé;

- celle d'un équipement majeur avec un stade, des activités multiples permettant de croiser les genres et les âges (famille avec jeunes enfants, ados, adultes), mais aussi des espaces naturels avec une gestion spécifique (pré-verger...).

Son nouveau périmètre d'intervention élargi permet d'initier une liaison paysagère entre les quartiers Solidarité et Kallisté.

A la suite de la réalisation de ce parc, afin d'accueillir les utilisateurs dans les meilleures conditions, il s'avère aujourd'hui nécessaire de réaliser des études suivies de travaux pour la création d'une buvette, de quatre vestiaires, d'une aire de stationnement et de toilettes publiques en partie basse.

La buvette sera implantée sur l'esplanade en partie haute du parc.

Il est également proposé de moderniser le stade stabilisé par un synthétique avec son arrosage et de compléter ses clôtures.

Pour compléter ces aménagements, il est également proposé d'étudier la mise en place de barbecues électriques et de mobilier supplémentaire tels que des bancs, des poubelles, des assises, des bains de soleil, des tables de ping-pong et de jeux d'échecs/dames, une signalisation et des ombrières légères en tête de jeux de pétanque.

Les études et travaux nécessaires à la réalisation de cette opération seront échelonnés sur deux ans et permettront une finalisation du projet dans son ensemble.

Ainsi, pour mener à bien cette opération, il convient de prévoir l'approbation de l'affectation de l'autorisation de programme Mission Sports, Nautisme et Plages, année 2023, à hauteur de 1 600 000 Euros (un million six cent mille euros) pour les études et les travaux.

Pour le financement de cette opération, des subventions aux taux les plus élevés possibles seront sollicitées auprès des différents partenaires de la Ville de Marseille.

L'échéancier prévisionnel des crédits de paiement est le suivant :

- Année 2023 : 584 000 Euros (cinq cent quatre vingt quatre mille Euros).

- Année 2024 : 1 016 000 Euros (un million seize mille Euros).

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil Municipal de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE MARSEILLE  
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES  
VU LE CODE DE LA COMMANDE PUBLIQUE  
VU LA LOI N° 92/125 DU 6 FEVRIER 1992  
VU LE DECRET N° 97/175 DU 20 FEVRIER 1997  
VU L'ARRETE DU 25 AVRIL 1996 RELATIF A LA COMPTABILITE  
D'ENGAGEMENT  
OÙ LE RAPPORT CI-DESSUS**

**DELIBERE**

**ARTICLE 1**

Est approuvée la modernisation du parc ludico-sportif La Solidarité, voie Elie Kakou, dans le 15<sup>ème</sup> arrondissement de Marseille.

**ARTICLE 2** Est approuvée l'affectation de l'autorisation de programme Mission Sports, Nautisme et Plages, année 2023 à hauteur de 1 600 000 Euros (un million six cent mille Euros), pour la réalisation de l'opération sus mentionnée.

**ARTICLE 3** Monsieur le Maire ou son représentant est habilité à solliciter des subventions aux taux les plus élevés possibles auprès des différents partenaires de la Ville de Marseille, à les accepter et à signer tout document afférent.

**ARTICLE 4** La dépense correspondant à cette opération sera financée en partie par les subventions obtenues et le solde sera à la charge de la Ville de Marseille. Elle sera imputée sur les budgets 2023 et suivants, chapitres 20, 21 et 23.

Les crédits de paiement 2023 afférents à l'opération sont prévus au budget principal.

**Vu et présenté pour son enrôlement  
à une séance du Conseil Municipal  
MADAME LA MAIRE ADJOINTE EN CHARGE  
DES PROJETS STRUCTURANTS POUR  
L'ÉGALITÉ ET L'ÉQUITÉ DES TERRITOIRES,  
LES RELATIONS AVEC L'ANRU, LES GRANDS  
ÉQUIPEMENTS ET ÉVÈNEMENTS, LA  
STRATÉGIE ÉVÈNEMENTIELLE, PROMOTION  
DE MARSEILLE ET RELATIONS  
MÉDITERRANÉENNES  
Signé : Samia GHALI**

Le Conseiller rapporteur de la Commission VILLE ATTRACTIVE demande au Conseil Municipal d'accepter les conclusions sus-exposées et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

**Certifié conforme  
LE SECRETAIRE DE SEANCE**

**Théo CHALLANDE NEVORET**

**LE MAIRE DE MARSEILLE**

**Benoît PAYAN**